

Halde-là ! 19. Faux CV, usage de faux CV et photos truquées pour « génocide social »

Dans un précédent article, j'expliquais comment un quidam a obtenu le bénéfice d'une « transaction » financière en dehors de toute procédure judiciaire, tout simplement en faisant son petit « testing » personnel auprès d'un employeur puis en portant plainte auprès de la HALDE. Pour cela, le requérant a tout simplement fabriqué des « candidatures fictives » (1).

Je m'étonnais qu'on puisse ainsi utiliser des méthodes déloyales, alors que celles-ci sont interdites aux magistrats, aux policiers et aux douaniers : « Hé oui, les CV peuvent être « fictifs » et fabriqués par la partie plaignante qui devient ipso facto enquêtrice avec des méthodes de provocation à la faute. » Un lecteur de Riposte Laïque m'a envoyé ce commentaire : « En terme de droit, on appelle cette pratique : faux et usage de faux. »

Si, dans ce cas de figure, le caractère « fictif » des documents servant de pièce à conviction est explicite reconnu par la HALDE, ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, prenons l'une de ses dernières brochures, « Le guide de prévention des discriminations à l'embauche », que la HALDE nous invite à télécharger sur son site internet (2).

La HALDE s'appuie sur le « rapport Fauroux »

Le premier chapitre traite de « La nature et l'ampleur des discriminations à l'embauche », « Des phénomènes de discrimination que plus personne ne peut ignorer ». La HALDE évoque des « phénomènes déjà largement révélés à la fois par des études, des rapports, des ouvrages mais également des enquêtes, des sondages, et naturellement le témoignage de ceux

qui les ont subis ou en ont été témoins. »

Une note de bas de page cite ces « études » qui révéleraient ces « phénomènes », et en premier, elle évoque le fameux « rapport Fauroux » : « Les références sont nombreuses et concordantes : Rapport de Roger Fauroux sur la lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi (septembre 2005), (...) »

Ainsi donc, pour la HALDE, le « rapport Fauroux » qui a fait la une de l'actualité de l'époque est une étude sur les « les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi ». Nous allons donc nous pencher sur ce rapport pour voir quelles « discriminations » il constate. Ce rapport est lui aussi consultable en ligne, sur le site de la Documentation Française (3).

Le « rapport Fauroux » comporte 50 pages, dont seulement 5 sont consacrées aux « constats ». Un seul sous-chapitre traite des discriminations constatées, sur seulement 2 pages. Décidément, comme « étude », c'est des plus succinct !

Sur ces pages n° 7 et 8, on ne trouve guère de chiffres ou de statistiques concrètes. Par contre, les généralités floues abondent, par exemple : « La discrimination raciale se double très souvent d'une discrimination à raison du lieu de résidence qui repose, pour partie, sur les mêmes représentations. Selon les cas, des discriminations liées au sexe et à l'âge peuvent s'y ajouter. A des degrés divers, elle touche les diplômés comme les nondiplômés et, pour des raisons sociologiques ou historiques, agit plus fortement dans certains secteurs d'activité. »

Les affirmations ci-dessus ne sont ni sourcées ni quantifiées. On multiplie les expressions incertaines : « très souvent », « pour partie », « peuvent », « degrés divers », « plus fortement », « certains ». Et tout le reste des deux pages est de la même veine, sauf un encart sur la page 7 titré « Quelques exemples, pour illustrer l'ampleur des discriminations ». Cet encart est introduit par un aveu des plus délectables : « La commission n'avait pas l'ambition de dresser un état des lieux exhaustif d'un phénomène dont la

mise en évidence résulte d'une pluralité de sources (témoignages, affaires judiciaires, études sociologiques, rapports administratifs, enquêtes statistiques « toutes choses égales par ailleurs » et, plus récemment, testings systématiques réalisés par l'observatoire des discriminations). La discrimination est aujourd'hui suffisamment avérée. »

Autrement dit, c'est vrai puisqu'on vous dit que c'est vrai.

Le « rapport Fauroux » s'appuie sur deux « testings »

Donc en fait d'« étude » sur « La nature et l'ampleur des discriminations à l'embauche » comme le prétend la HALDE, le « rapport Fauroux » ne cite que « quelques exemples » qui tiennent sur deux tiers d'une page. C'est un peu maigre pour des « constats » !

Il y a en tout 7 « exemples ». Seuls les trois premiers sont sourcés, c'est-à-dire que le rapport cite les références d'où ils proviennent. Nous y reviendrons. Par contre, les derniers exemples sont des faits divers ponctuels, par exemple : « des agences d'intérim avaient créé des fichiers informatiques pour répertorier les personnes d'origine étrangère » ou « des entreprises de prospection par téléphone « invitent » leurs salariés à franciser leur prénom lorsqu'il présente une consonance étrangère. » Certes, ce sont des comportements à éviter, mais rien n'indique que ces « exemples » ponctuels permettent d'« illustrer l'ampleur des discriminations ». De plus, lorsque « des » entreprises demandent à ses salariés de « franciser leur prénom » face aux clients par téléphone parce que ce prénom est de « consonance étrangère », cela fait comprendre que ces entreprises ont embauché ces salariés d'origine étrangère. Elles ne les ont pas discriminés à l'embauche. Alors comme « exemple » de « discriminations à l'embauche », on peut trouver mieux que celui-là !

Il y donc en tout et pour tout seulement 3 « exemples » chiffrés et sourcés dans les 50 pages du « rapport Fauroux ».

Les voici in extenso :

– « si les écarts de probabilité dans l'accès à l'emploi entre les jeunes d'origine française et ceux d'origine maghrébine oscillent entre 15 et 18 de points de %, un tiers de cet écart n'est pas justifié par les différences de caractéristiques entre ces deux populations et peut être donc expliqué par la discrimination qui les frappe. En matière d'accès à un CDI, la différence inexplicée s'élève pour les hommes maghrébins à 44 % . »

– « un homme qui porte un prénom et un nom maghrébin, résidant à Paris, d'apparence standard, a 5 fois moins de chance qu'un homme aux nom et prénom français, « blanc de peau », « d'apparence standard », d'obtenir une convocation à un entretien d'embauche après envoi d'un CV similaire. »

– « une candidate d'origine maghrébine, disposant pourtant d'un meilleur CV (majore de promotion, expérience d'encadrement...) reçoit trois fois moins de convocations à un entretien pour un poste de commercial que les candidats « de référence », d'âge équivalent, « blancs de peau ». Pour cette candidate, 8% de ces réponses concernent un poste à Paris alors que la proportion de propositions sur Paris s'établit à 25 % pour les candidats « de référence » ! »

Les sources de ces trois « exemples » sont indiquées en notes de bas de page :

– Le premier est tiré de « Stéphanie Moullet et Arnaud Dupray : l'insertion des jeunes d'origine maghrébine en France – Des différences plus marquées dans l'accès à l'emploi qu'en matière salariale ».

– Le second de « Testing réalisé par l'observatoire des discriminations en avril et mai 2004, sous la direction de JF Amadieu, Professeur à l'université de Paris I, avec le soutien d'Adia. »

– Le troisième de « Testing réalisé par l'observatoire des discriminations en avril 2005, avec le soutien d'Adia »

On apprend donc uniquement en petits caractères et en note de bas de page que deux des trois « exemples » chiffrés du « rapport Fauroux » proviennent non pas de discriminations

réelles, mais de « testings » réalisés par un « Observatoire des Discriminations » inconnu du grand public et dirigé par un certain « JF Amadiou ». Il ne s'agit donc pas de « phénomènes » de discrimination réelle comme le prétend la HALDE, mais uniquement de « phénomènes » fabriqués par l'Observatoire des Discriminations de Jean-François Amadiou, qui participe d'ailleurs au comité consultatif de la HALDE (4).

Il est tout de même curieux que Jean-François Amadiou qui est l'un des initiateurs de la pétition de SOS Racisme contre les statistiques ethniques (5) dirige un Observatoire des Discriminations qui n'hésite pas à provoquer lui-même des discriminations – sans doute pour mieux les observer – et d'en tirer... des statistiques ethniques !

Fausse candidatures et photos truquées

Nos lecteurs pourront se reporter au site de l'Observatoire des Discriminations qu'ils financent par leurs impôts, tout comme ils financent la HALDE : <http://www.egalites.net/>. Nous retrouvons dans leurs publications les deux « testings » qui servent d'« exemples » au rapport Fauroux (6).

Le premier « testing », par exemple, repose sur 258 offres d'emploi, ce qui est un échantillon très faible. Et il s'agit uniquement... d'emploi de « commerciaux ». Evidemment, la presse qui a fait largement écho au rapport Fauroux et à ces deux « exemples » fabriqués a généralement oublié de le signaler, tout comme elle a oublié de dire qu'il s'agissait de testings et pas de statistiques sont un échantillon réel. L'Observatoire des Discriminations ne fait jamais de « testings » sur l'embauche dans les restaurants chinois ou les boucheries hallal. Donc pour fabriquer ses statistiques ethniques, l'Observatoire choisit avec soin une activité professionnelle spécifique, et laisse ensuite la commission Fauroux, la HALDE et la presse extrapoler.

Dans son « étude », l'Observatoire des Discriminations explique la méthodologie de ses testings. On envoie deux candidatures à la même offre d'emploi, et ces deux

candidatures ne diffèrent que par la caractéristique – la « variable » en termes statistiques – qu'on veut étudier, par exemple le patronyme. Les lettres de candidatures et les CV sont parfaitement faux : « Nous utilisons des adresses de doctorants de mon centre de recherche. Des noms ont été inventés et des adresses mail créées. » Non seulement les lettres et les CV sont faux, mais les photos sont carrément truquées à coup de Photoshop : « Nous avons en règle générale utilisé des photos de membre de l'équipe. Il a fallu modifier par informatique plusieurs photos (créer un visage disgracieux, mettre cravate et costume). »

On « observe » ce que l'on fabrique et non la réalité

Le procédé est tellement grotesque que des « testés » ont découvert le pot aux roses, comme le reconnaît l'Observatoire des Discriminations lui-même : « Une première vague d'envoi de ces documents encore trop voisins dans la forme avaient amené deux employeurs à soupçonner quelque chose ». Dès lors, du moment que l'Observatoire a découvert que deux employeurs l'ont démasqué, comment peut-on savoir si d'autres « testés » en ont fait de même ? Il y donc dans cette « étude » une possibilité de biais important et non mesurable puisque les « testés » ont pu découvrir la supercherie.

Fausse identité, faux CV, photos truquées, tromperie éventée, tout cela témoigne d'une rigueur scientifique et déontologique des plus contestables. Quant à la méthode d'isolement d'une seule variable, n'importe quel statisticien sérieux qui travaille dans l'analyse factorielle vous démontrera qu'elle ne fait que fausser les résultats, puisque précisément elle ne mesure qu'un facteur et donc elle lui donne une importance qu'il n'a pas. Les employeurs recrutent sur des critères de compétences et d'adéquation, et accessoirement sur d'autres critères. En gommant les premiers et en ne conservant qu'un et un seul des seconds, on lui donne de fait une sur-représentation arbitraire et sans commune

mesure avec la réalité.

Prenons un exemple d'école. Si j'enquête sur la santé des artisans boulangers et que je ne mesure que leur taux de cholestérol, vous trouveriez cela parfaitement idiot. Si je trouve que les boulangers ont un taux de cholestérol plus élevé que l'ensemble des Français, ou moins élevé, et que je ne mesure rien d'autre, je ne vais pas conclure à une quelconque pathologie spécifique. Et c'est pourtant ce que fait l'Observatoire des Discriminations, puis le « rapport Fauroux », puis la HALDE, puis la presse et les rentiers de l'« antiracisme » (Mrap, SOS-Racisme, etc.)

Le fait d'obtenir le résultat que l'on souhaite est patent quand l'Observatoire sous-traitant de la HALDE dit qu'« il a fallu modifier par informatique plusieurs photos » Pourquoi ? Pour « créer un visage disgracieux » afin de voir si les « testés » allaient discriminer un candidat à un poste de commercial parce que son visage ne serait pas suffisamment agréable à la vue. C'était l'une des « variables » isolées artificiellement. Mais alors, quel crédit donner aux résultats obtenus ? Il suffit de pousser les curseurs du Photoshop ou autre logiciel de déformation d'image assez loin, pour dégoûter n'importe quel employeur d'embaucher un commercial au visage tellement déformé artificiellement qui ferait peur aux clients ! Autrement dit, le taux de discrimination observée va être proportionnel à la déformation faite sur la photo, et ne signifie plus rien du tout. C'est payer des gens avec vos impôts pour faire du « n'importe quoi » absolu.

On oublie d'interroger les patients

Pour en revenir aux métaphores médicales, on peut être surpris que ni la Commission Fauroux, ni la HALDE n'aient jamais interrogé les patrons chez qui elles détectent une maladie discriminatoire. Rien de tel dans le « rapport Fauroux » ni dans les centaines de pages des multiples rapports et études sur le sujet réalisés par les fonctionnaires de l'antiracisme. Que penserait-on d'un médecin qui ne recueille pas l'avis du

patient ? C'est pourtant indispensable pour connaître les causes de la maladie.

J'avais déjà signalé cette curiosité (7) : le seul moment où j'ai entendu des patrons s'expliquer sur des discriminations, c'est devant la commission Bouchard-Taylor sur les « accommodements raisonnables »... au Québec. Pierre Dumais, un responsable syndical de ressources humaines de PME reconnaît lors de son audition que certains de ses collègues refusent d'engager des musulmans. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'eux-mêmes ou d'autres collègues se sont vus demander des « accommodements raisonnables » par des employés musulmans postérieurement à leur embauche : aménagement des horaires pour les prières rituelles, salle de prière (puis équipements spécifiques d'ablution, tout comme les « robinets séparés » évoqués par le rapport Obin en France), congés spéciaux pour le ramadan, foulards islamiques devant la clientèle, refus de l'uniforme de la compagnie, etc.

On comprend mieux pourquoi la HALDE qui a fait à de multiples reprises la promotion du voile islamique ne désire pas interroger les patrons sur certaines formes de discriminations. Quant au « rapport Fauroux », il se contente d'un doux euphémisme sur les causes communautaristes : « la persistance du chômage dans notre pays, jointe aux poussées d'anxiété que suscitent les soubresauts du monde musulman, accentue les comportements discriminatoires et, en retour, les rancœurs chez leurs victimes. »

Les patrons français seraient donc simplement sujets à des « poussées d'anxiété que suscitent les soubresauts du monde musulman ». Mais on évite d'approfondir les raisons de la fièvre, ramenées à de simples « soubresauts ». Les victimes des attentats islamistes apprécieront. La HALDE et consorts ne semblent pas avoir pris connaissance du « rapport Denécé » du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R), qui révèle la pression islamiste dans les entreprises françaises (8). Quand ce rapport conclut à « une nouvelle menace qui peut menacer l'intégrité de l'entreprise », on comprend mieux les « poussées d'anxiété » de dirigeants d'entreprises qui ne

souhaitent pas plus que leurs collègues québécois que leurs établissements deviennent terre d'islam. Ce n'est certainement pas une raison pour discriminer toute personne d'origine musulmane ou de patronyme musulman, mais en se voilant la face sur les vrais motifs de ces discriminations, la commission Fauroux et la HALDE ne sont pas prêtes d'éradiquer les maladies dont ils accusent... les présumés malades.

Salauds de patrons... « génocidaires » !

Quand est paru le « rapport Fauroux », les deux « exemples » fabriqués par l'Observatoire des Discriminations se sont retrouvés à la une des journaux papier et télévisés. On a pu lire ou entendre moult dénonciations de ces patrons accusés d'être de vilains racistes. Et bien sûr les victimes de cette chasse à l'homme n'ont pas été interrogés par les journalistes pour présenter leur point de vue. Evidemment, aucun de ces journalistes n'a mené la moindre enquête pour découvrir comment ces « statistiques » ont été fabriquées et par qui. Dans cette campagne médiatique, non seulement la presse mais aussi les associations, les syndicats, les ministres, bref tout le gratin de la pensée unique s'y est mis (9). Au nom du MRAP, Mouloud Aounit – lui aussi membre du comité consultatif de la HALDE – déclarait : « Devant ce génocide social que représentent les discriminations, nous préconisons une intervention ambitieuse déterminée avec obligation de résultats (...) pour casser la dynamique de l'impunité que génère la non-application de la loi française contre le racisme. »

« Génocide social » ! Les mots les plus absurdes étaient utilisés. Un génocide, c'est un crime contre l'humanité. Ainsi, le MRAP accusait globalement le patronat français de crime contre l'humanité, tout cela à cause d'« études » pseudo scientifiques financées par les contribuables et fabriquées artificiellement par un sous-traitant de la HALDE à coup de faux CV et de photos truquées.

Propagande idéologique payée par le contribuable

La boucle est bouclée :

– Le « rapport Fauroux » s'appuie sur l'Observatoire des Discriminations dont les « études » sont présentées comme sérieuses et indiscutables.

– Ce rapport demande qu'on donne encore plus de pouvoirs et de moyens à la police de la HALDE.

– La HALDE renvoie l'ascenseur en vantant le « rapport Fauroux ».

– Mouloud Aounit président du MRAP siège contre espèces sonnantes et trébuchantes aux côtés du patron de l'Observatoire des Discriminations dans le comité consultatif de la HALDE. Il se charge de transformer des « testings » basés sur des documents totalement inventés et des montages photo en statistiques ethniques accablantes et en « génocide social ».

En dehors de tout contrôle citoyen, ce petit monde se cite mutuellement et s'autocongratule sur fond d'imposture et de matraquage médiatique.

Cette propagande ne coûte pas un sou à ses protagonistes. Bien au contraire, elle les nourrit financièrement : s'il n'y a « plus d'argent dans les caisses » comme nous le disent nos gouvernants, les fonctionnaires de la HALDE et de l'Observatoire des Discriminations peuvent continuer à compter sur les contribuables français – et en particulier les entreprises – qui paient les honoraires pour se faire insulter. Quant à la plupart des « journalistes », ils se sont contentés de copier-coller les communiqués de presse de la commission Fauroux ou de la HALDE sans en vérifier les tenants et aboutissants. Qu'ils ne s'étonnent plus de la crise de la presse française ! Si nos concitoyens se tournent de plus en plus vers internet, c'est en partie parce qu'ils en ont marre de lire des Pravda de copistes.

Il n'est bien sûr pas question de nier les discriminations à

l'embauche. Mais avec de telles méthodes de faux et usages de faux, puis de vindictes médiatiques abjectes contre des patrons victimes de pressions islamistes, les rentiers de l'antiracisme et leurs officines multiples financées sur deniers publics démontrent qu'ils servent avant tout la cause de leur fond de commerce spéculatif et doctrinaire.

Epilogue

J'ai écrit le présent article avant que le Canard Enchaîné épingle à son tour les curieuses méthodes de la HALDE et de son sous-traitant l'Observatoire des Discriminations, mais aussi par une petite entreprise familiale dirigée par... le père de Jean-François Amadiou (10). Ce nouveau scandale qui coûte des centaines de milliers d'euros aux contribuables a curieusement donné lieu à très peu d'articles dans la « grande » presse. L'énorme « testing » que s'apprêtait à publier la HALDE avant que le Canard Enchaîné ne dévoile la supercherie utilise exactement les mêmes méthodes que celles qui ont donné lieu au « rapport Fauroux ». A l'heure où l'on nous répète qu'il faut faire des économies de partout dans les administrations, va-t-on encore tolérer longtemps que des officines gaspillent les deniers publics pour désinformer les Français à coup de « rapports » bidonnés ?

Roger Heurtebise

(1) <http://www.halde.fr/IMG/alexandrie/2917.P-DF>

(2) <http://halde.fr/IMG/pdf/GuideIntermediaireWeb.pdf>

(3)

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000466/000.pdf>

(4)

<http://www.halde.fr/haute-autorite-1/institution-2/comite-consultatif-22/comite-consultatif-4.html>

(5) <http://www.fichepasmonpote.com/>

(6)

http://www.egalites.net/dmdocuments/presentation_du_testing_mai2004.pdf

(7)

<http://www.ripostelaique.com/HALDE-la-3-Comment-regler-le.html>

(8) <http://www.cf2r.org/images/stories/RR/rr1-islam.pdf> ; voir aussi l'interview qu'Eric Denécé a donnée à Riposte Laïque : <http://www.ripostelaique.com/Eric-Denece-les-grandes.html>

(9)

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=societe/20050908.OBS8660.html>

(10)

<http://www.ripostelaique.com/Halde-la-16-Un-scandale-de-570-000.html>